

PROVINCE DE QUÉBEC41^È LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 2 DÉCEMBRE 2015****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 2 décembre 2015*

Aujourd'hui, à quinze heures quarante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 67 Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale
(titre modifié)

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.